

Déclaration FSU à la CCPL Brésil du 27 février 2019



Monsieur le Président,

Madame et messieurs les commissaires paritaires,

Pour cette première CCPL après le scrutin du 6 décembre 2018, les syndicats de la FSU souhaitent remercier l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés, ont garanti une forte participation à ce scrutin, et ont renouvelé leur confiance à nos organisations syndicales.

A l'AEFE, les gouvernements successifs qui ont vanté l'excellence de l'enseignement français à l'étranger n'ont cessé d'en limiter les moyens. Les baisses de crédits affectent les établissements et donc les projets, les salaires, et les conditions de travail des personnels. Le plafond d'emploi qui pèse sur les détachés entraîne des suppressions de postes (après Brasilia, c'est maintenant Rio qui voit disparaître ses enseignants expatriés, combien de temps survivront les 2 postes de São Paulo ?). Il en résulte que les établissements ont toujours besoin d'enseignants, souvent des titulaires précarisés, car en rupture de carrière, dont la charge supplémentaire est supportée par les familles.

A cela s'ajoute, pour les personnels, à nouveau les incertitudes sur les renouvellements de détachements, ainsi que la nouvelle mesure, non concertée, de borner les demandes de nouveaux détachements à 6 ans. La diminution du nombre de candidatures cette année y est certainement liée. Nous nous opposons à toute fermeture de postes, à la précarisation des statuts et à une mobilité imposée.

Au Brésil, nous avons découvert avec stupeur et incompréhension l'arrêté ISVL du 31 décembre 2018. Nous ne comprenons en effet pas les baisses (-7,29 % à Rio et Brasilia / - 11,93 % à Sao Paulo). Certes le taux de change est favorable, mais d'une part la baisse de l'IE est limitée à -0,18% ; par ailleurs les charges au logement ont augmenté sensiblement ; enfin la cotisation MGEN a considérablement augmenté (zone "magenta"). Sur l'année 2018 les ISVL de Rio et de Brasilia auront perdu plus de 20% (soit environ 2000 Euros annuels), celle de SP plus de 24% !!!!

Enfin, les préconisations pour l'enseignement français à l'étranger, présentées dans le rapport de la députée Samantha Cazebonne, désignent les personnels comme principaux responsables de la dégradation de la situation financière de l'AEFE et font porter sur leurs statuts et leurs conditions de travail la plus grande partie de l'effort à venir. Leur mise en œuvre provoquerait une dégradation de la qualité de notre réseau en dérégulant l'homologation et en limitant l'Agence à un rôle subalterne. Contrairement à ce qui est avancé aujourd'hui, nous affirmons haut et fort que le modèle AEFE fonctionne, mais il faut cesser d'en organiser la déstabilisation qui conduira inexorablement à la destruction de l'opérateur public. Il suffirait de lui donner les moyens de ses objectifs.